

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2026-30 (2026-09-11)

Récents développements concernant la Marina 2

Rappelons que l'Association a débuté en juillet 2024 un processus d'octroi d'un nouveau bail hydrique pour la Marina 2. Plusieurs communiqués ont été acheminés pour vous tenir informés sur le déroulement de ce processus.

L'Association a finalement obtenu, le 20 août dernier, un bail hydrique pour la Marina 2 auprès du Domaine hydrique du Québec, au terme d'un processus de 25 mois. Ce nouveau bail implique un réaménagement mineur de la marina actuelle. Le nombre maximal d'emplacements demeurera le même donc peu d'impact pour les plaisanciers et les membres. Ce réaménagement a permis d'obtenir le consentement du propriétaire adjacent.

Quoique nous projetions de l'implanter lors de la prochaine saison nautique en 2027, nos efforts ne sont pas terminés car ce réaménagement mineur doit aussi faire l'objet d'un certificat d'autorisation de la Ville de Magog.

Ce nouveau bail s'inscrit dans une occupation non interrompue de près de 34 ans sur le Lac Memphrémagog, ce qui démontre un droit acquis pour détenir une Marina à cet emplacement.

Nous espérons que ce processus se conclura positivement et rapidement.

Soyez assurés que ce dossier requiert toute notre attention. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en discuter lors de l'AGA à venir le jeudi 22 octobre 2026.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site web de l'Association. Une section spécifique sur les [Marinas](#) a été créée pour regrouper toutes les informations pertinentes à ce sujet.

Le Conseil d'administration